

LA LETTRE DE VOGLANS



MAI 2019

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

ENQUETE PUBLIQUE POUR L'ELABORATION DU PLU(i) GRAND LAC (ex-CALB)

Ce projet a été arrêté par le conseil communautaire le 28 novembre 2018 et a été soumis pour avis pendant 3 mois (communes et personnes publiques associées)

Le dossier ainsi arrêté et accompagné des avis est soumis à enquête publique du **lundi 8 avril 2019 à 8h00 au vendredi 17 mai 2019 à 17h00 précises**. Il est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

L'enquête publique se fera également sous **forme dématérialisée** avec la mise en place d'un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié sur lequel pourra être consulté et téléchargé le dossier : <https://www.registre-numerique.fr/plui-grand-lac> ou le site de Grand Lac / <http://www.grand-lac.fr>

PROPRIÉTAIRES DE MEUBLÉS & CHAMBRES D'HÔTES

Vous pouvez effectuer votre déclaration préalable d'activité d'hébergement en ligne sur le site de la mairie onglet aménagement de l'espace/Formulaires/Particuliers.

ÉLECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes de 2019 en France se dérouleront le **DIMANCHE 26 mai** afin d'élire les députés européens représentant la France au Parlement européen.

Attention changement de lieu pour le bureau de vote !

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h salle Terre Nue complexe Noël MERCIER.

Se présenter avec une pièce d'identité et sa carte d'électeur

De nouvelles cartes d'électeurs seront prochainement dans votre boîte aux lettres.

CEREMONIE DU 8 MAI

Vous êtes invités à assister à la cérémonie commémorative du **8 mai à 11h30**, suivie du verre de l'amitié. Rassemblement devant le monument aux morts à 11h15.



Collecte des encombrants

Prochain passage le **mardi 21 mai**. Pour un passage chez vous : s'inscrire auprès de Grand lac au **04 79 35 00 51**.

INFOS ANIMATIONS

MERCREDI 8 MAI

Vous êtes invités à assister à la **cérémonie commémorative du 8 mai** à 11h30, suivie du verre de l'amitié.

Rassemblement devant le Monument aux Morts à 11h15.

ESVV

TOURNOI U6-U7

Stade Noël MERCIER 9h-17h

DIMANCHE 12 MAI

APE BROCANTE

Complexe Noël MERCIER

SAMEDI 18 MAI

LOISIR MUSIQUE

CONCERT "Sous le signe de...QUEEN"
Complexe Noël MERCIER

18h-20h

Plusieurs groupes se succéderont, présentés par **Loisir Musique**, **DEVA** (Conservatoire d'Aix les Bains),

l'Atelier des Arts

(Ecole de musique de la Biolle).

Avec la participation de :

L'école de VOGLANS,

Le collège Marlioz (Aix les Bains),
La chorale "Les Unes et les Zuns"

(Loisir Musique),

La fanfare de la Biolle.

20h

CONCERT KING

(Queen Metal Cover)

Des musiciens talentueux joueront des reprises du groupe mythique Queen dans un style bien à eux.

Petite restauration avec l'association
"pour la santé d'Angéline"

COUP DE CŒUR LITTÉRAIRE



"Né d'aucune femme" de Frank BOUYSSÉ

À travers les yeux du père Gabriel qui découvre les confessions de Rose, on suit son destin dans la campagne française de la fin du XIX^{ème} siècle. L'auteur dresse le portrait ô combien touchant et empli d'émotions de cette jeune fille, vendue à un riche maître et dont la vie va basculer sous l'emprise de ce dernier et de sa mère. Une écriture de virtuose, âpre et flamboyante, intime et magistrale. Franck Bouysse reste fidèle au genre rural noir dans ce récit sombre et amer.

Un tourbillon de maux habilement dépeints qui entraîne le lecteur.

TAILLE DES HAIES en bordure des voies

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies, afin de permettre la libre circulation des piétons et des véhicules sans les mettre en danger. (Article 671 du Code civil). La taille doit être faite en retrait de la limite de votre propriété.



MISE À DISPOSITION D'UN BROEUR

Le broyeur est mis à disposition à titre gracieux aux particuliers.

Il sera disponible à la location du 13/05 au 24/05/2019. Inscription en mairie.



L'élimination des déchets de jardin et ménagers par brûlage est interdite (Art. 84 du règlement sanitaire départemental). Les déchetteries de Drumettaz-Clarafond et du Bourget-du-Lac sont à votre disposition pour collecter vos déchets verts ou autres.

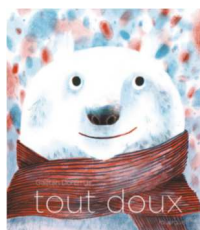
Horaires d'ouverture :

- Drumettaz-Clarafond, du lundi au samedi : 8h à 11h45 et 14h à 17h45 ; dimanche : 9h à 11h45.
- Bourget-du-Lac, lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 18h00, le samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

BIBLIOTHEQUE VOGL'EN LYRE

Opération Premières Pages du 5 avril au 5 novembre 2019

Un enfant est arrivé dans votre famille en 2018 ! A cette occasion et dans le cadre de cette opération venez retirer son album cadeau à la bibliothèque.



TOUT DOUX
de Gaëtan Doré

Ed. Rouergue jeunesse

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'écogeste
du
mois



Laisser son mégot
par terre n'a jamais
fait pousser un paquet
de cigarettes. *

SCIENTIFIQUEMENT PROUVÉ



* Egalement prouvé pour les papiers :
jetés par terre, ils ne font pas pousser des arbres.

Jeter son mégot de cigarette par terre est un fléau pour l'environnement.

En effet chaque minute on n'en jette pas moins de 8 millions dans le monde. Cela représente rien qu'en France 70 milliards de mégots par an dont **chaque unité met une quinzaine d'année à se dégrader**, polluant par la même occasion des centaines de litres d'eau sans parler du risque d'incendie dans les zones sèches.

Offrez vous un cendrier de poche !